



NAO 2023 : LE COMPTE N'Y EST PAS, MAIS...

Devant l'inflexibilité et le manque de reconnaissance de l'employeur, vos élus du Syndicat Unifié/UNSA avaient lancé un sondage pour mesurer vos attentes et souhaits concernant une éventuelle grève. Il en ressortait que la majorité des répondants souhaitaient se mobiliser sous la condition de l'union à minima de trois Organisations Syndicales. Force est de constater que les critères requis n'étaient pas réunis en cette année de période électorale. Le contexte actuel avec une mobilisation contre la réforme des retraites à des différentes dates depuis le mois de janvier était un autre élément devant également être pris en compte dans notre analyse.

Les élus du syndicat Unifié/UNSA ont donc adopté pour cette Négociation Annuelle Obligatoire, une stratégie différente axant leurs demandes sur 4 revendications permettant des augmentations pour **tous** face à l'inflation connue et subie par **tous**. (Augmentation générale, Prime de partage de la Valeur, Abondement intéressement, Prime de transport).

Plutôt que de vouloir à tout prix être les premiers à communiquer, nous avons choisi de vous informer le mieux possible.

La première demande d'Augmentation Générale a été refusée par la Direction renvoyant toutes les Organisations Syndicales à la négociation de Branche. Cette attitude prouve, s'il le fallait encore, que le syndicat Unifié/UNSA avait raison de ne pas accepter cette revalorisation de 2,8% avec un plancher de 1000€, mais qu'il fallait faire bloc afin d'obtenir une revalorisation plus importante de 3,5% avec un plancher à 1500€ au vu des résultats acquis par le travail **de tous**.

Il nous fallait dès lors essayer d'améliorer cet accord de branche, par des mesures locales permettant d'obtenir le juste retour sur investissement pour les salariés de la CEBPL. Nous avons en effet conscience que votre préoccupation première est aujourd'hui l'amélioration de votre niveau de vie et de votre pouvoir d'achat.

Tout au long de ces « négociations à sens unique », le Syndicat unifié/UNSA n'a eu de cesse d'être force de proposition pour faire avancer la Direction dans la bonne direction : la vôtre.

À ce titre, nous nous sommes battus pour une Prime de Partage de la Valeur (PPV) et nous avons œuvré pour la rédaction d'un tract intersyndical qui a sans nul doute fait bouger les lignes.

La Direction a présenté sa version définitive le 01 Février et l'a mise à la signature des Organisations Syndicales jusqu'au 07 Février 18 heures.

Par rapport à notre dernière communication, pas grand-chose de nouveau, sinon que la Direction s'est saignée les veines en portant la PPV à 1100€ bruts **pour tous**, et ce, **sans décompter d'éventuelles absences**.

La Direction a axé cette NAO sur les augmentations individuelles et avantages individuels :

- Pour preuve, l'intégration d'une quote-part de la part variable **individualisée** dans les salaires de base, avec un minimum de **400 € bruts annuel** acquis après négociation. Même si le montant versé sera **individualisé**, cette mesure annoncée dans sa communication du 02 septembre et donc, non négociée par les Organisations Syndicales, a le mérite d'être pérenne ce qui est déjà un acquis pour **tous** les salariés dès le mois de septembre. Cette mesure annoncée répondant « à une réflexion sur l'équilibre souhaité par les collaborateurs entre la rémunération fixe et variable » de la Direction imposant d'emblée ses critères non négociables. Elle permet surtout à l'employeur de se prévaloir d'un mécontentement futur de certains salariés devant la baisse inévitable de la part variable 2023 versée en 2024. La Direction abaisse en même temps d'une façon unilatérale de 2 points les montants maximums au seul prétexte d'une volonté d'une désensibilisation progressive des salariés à cette part variable.
- Pour preuve également l'enveloppe globale destinée aux augmentations **individuelles** que chacun pourra prendre en compte dans l'accord dès publication.

Bien évidemment, les résultats obtenus sont bien loin de nos revendications et nous savons que vous attendiez mieux. Cependant, devant le chantage à peine déguisé du versement d'une PPV en cas de signature et pour ne pas pénaliser **l'ensemble des salariés financièrement**, le Syndicat Unifié/UNSA a décidé de signer cet accord que nous jugeons minimaliste. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras pas !!!

Benoit BRIER, Marie-Laure CRENN, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric, ROIGNANT, Loïc STEPHAN, Valérie RAULT, Arnaud le POGAM.